

FORMATION

« LA RÉGLEMENTATION DES PRODUITS COSMÉTIQUES EN EUROPE »



LA CERTIFICATION QUALITÉ A ÉTÉ DÉLIVRÉE AU TITRE DE LA CATÉGORIE D'ACTION SUIVANTE :
ACTIONS DE FORMATION

FORMATION
EN WEBINAR

« LA RÉGLEMENTATION DES PRODUITS COSMÉTIQUES EN EUROPE »

Objectifs

- Valider ses acquis réglementaires concernant les cosmétiques,
- Appréhender les contraintes,
- Etudier et expérimenter sur un ou plusieurs cas concrets,
- Questions/Réponses – Echange et débat sur le sujet.

Public concerné

→ Toute personne impliquée dans le processus de commercialisation des cosmétiques (DG, chef de projet, services R&D, réglementaire ou marketing).

Prérequis

→ Pas de prérequis particuliers.

Première matinée : Lundi 24 janvier 2022

9h00

Connexion des participants / Présentations

9h15 - 12h30

La réglementation des produits cosmétiques en Europe

- **Le règlement 1223/2009 CE sur les produits cosmétiques**
 - Objectifs
 - Définitions
 - Cas pratiques : produits frontières, produits en vrac, DIY, etc.
- **Les grands principes de la mise sur le marché d'un produit cosmétique**
 - Les exigences générales
 - Les règles d'étiquetages (exigences réglementaires et allégations, étiquetage environnemental (logo triman, point vert...))
 - Les règles de formulation (ingrédients interdits, autorisés, restreints, les perturbateurs endocriniens, les CMR...)
- **Le décryptage des prochaines évolutions réglementaires, à savoir notamment :**
 - La loi AGECE (info-tri, vrac, PE...)
 - Les perturbateurs endocriniens
 - Le nouvel étiquetage des allergènes

⇒ Quiz, exercices : valider ses acquis

Deuxième matinée : Mardi 25 janvier 2022

9h00

Connexion des participants

9h15 - 12h30

Focus sur le dossier information produit et les exigences réglementaires du suivi post-commercialisation.

- **Rappels réglementaires**
- **Comment compiler mon dossier information produit ?**
 - Objectifs
 - Responsabilités
 - La composition du DIP
 - La mise à jour du DIP
- **Les grands principes de la cosmétovigilance**
 - Objectifs
 - Définitions
 - Rôle et responsabilités des différents acteurs de ce système (en amont et en aval)
 - Procédure de déclaration des effets indésirables
 - Cas pratiques
- **La surveillance des produits cosmétiques sur le marché**
 - Généralités
 - Focus France (ANSM et DGCCRF, contrôles et sanctions...)

⇒ Quiz, exercices : valider ses acquis

PHARMANAGER

development



BULLETIN D'INSCRIPTION À RENVOYER À CONTACT@PHARMANAGER-DEVELOPMENT.COM

FORMATION

« LA RÉGLEMENTATION DES PRODUITS COSMÉTIQUES EN EUROPE »



LA CERTIFICATION QUALITÉ A ÉTÉ DÉLIVRÉE AU TITRE DE LA CATÉGORIE D'ACTION SUIVANTE :
ACTIONS DE FORMATION

FORMATION
EN WEBINAR

« LA RÉGLEMENTATION DES PRODUITS COSMÉTIQUES EN EUROPE »

FORMATRICE

Solène LE BEC



- Chargée d'Affaires Scientifiques et Réglementaires Cosmétiques, Gestion de projet



SCAN ME

MOYENS PÉDAGOGIQUES PENDANT LA FORMATION

La formation se fera par l'outil de visioconférence Teams (un lien sera envoyé aux participants avant la formation pour y accéder). Le support de formation sera présenté (PowerPoint qui sera également transmis en électronique), en alternant exposés et discussions avec la formatrice. Remise d'une documentation pédagogique en version électronique en amont de la formation pour que l'utilisateur puisse l'imprimer ou le télécharger avant le début de la formation.

MODALITÉS DE SUIVI, D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Evaluation des acquis à compléter en fin de formation en ligne, attestation de suivi de formation.

TARIF DE LA SESSION :

→ 700 € HT (TVA : 20 %, soit 840 € TTC) (hors frais de déplacement)

Pour vos demandes de prises en charge par votre Opérateur de Compétence (OPCO) Pharmedev possède un **numéro de déclaration d'activité : 5249 03216 49.**



BULLETIN D'INSCRIPTION À RENOYER À CONTACT@PHARMANAGER-DEVELOPMENT.COM

PHARMANAGER

development



FORMATION

« LA RÉGLEMENTATION DES PRODUITS COSMÉTIQUES EN EUROPE »



LA CERTIFICATION QUALITÉ A ÉTÉ DÉLIVRÉE AU TITRE DE LA CATÉGORIE D'ACTION SUIVANTE :
ACTIONS DE FORMATION

FORMATION
EN WEBINAR

BULLETIN D'INSCRIPTION

Session : « La réglementation des produits cosmétiques en Europe » - WEBINAR (24 & 25 janvier 2022 de 9h00 à 12h30)

Nom de la société :

Nom du signataire :

N° TVA Intracommunautaire :

Participants

NOM :
PRÉNOM :
Fonction :
eMAIL :

NOM :
PRÉNOM :
Fonction :
eMAIL :

NOM :
PRÉNOM :
Fonction :
eMAIL :

Si une adaptation particulière de la formation est nécessaire, liée notamment à une situation particulière de handicap, n'hésitez pas à nous en faire part.

Avant de vous inscrire, assurez-vous d'avoir pris connaissance des prérequis de la formation et valider que les objectifs sont en adéquation avec les attentes. N'hésitez pas à nous faire part de vos attentes en amont de la formation si nécessaire.

 **Attentes et objectifs individuels :**

TOTAL : _____ € HT

Pharmanager Development se réserve le droit d'annuler la formation en cas d'inscriptions insuffisantes. En cas d'annulation, Pharmanager Development préviendra les participants au minimum 5 jours ouvrés avant la date prévue de la formation.

Prise en charge par un OPCO **avec subrogation** :

- Nom et adresse de l'OPCO pour facturation:

IMPORTANT : si une subrogation de paiement est mise en place, le document « Accord de prise en charge » par l'OPCO devra nous être adressé impérativement au plus tard le jour de l'entrée en formation. Sans cet accord de prise en charge, la formation sera facturée de fait à votre entreprise, sans courriel de relance de notre part.

Sans subrogation ou pas de prise en charge par un OPCO :

- Nom et adresse de la société à facturer :

Date :

Signature :

PHARMANAGER

development



BULLETIN D'INSCRIPTION À Renvoyer à CONTACT@PHARMANAGER-DEVELOPMENT.COM